



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 avril 2026

Délibération n°2026016

Date de convocation : 31/03/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 29

POUR : 27

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

07/04/2026



L'an deux mille vingt-six et le sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Jean-Paul TESTUT, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Christiane PICARD, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Alain CHAZOT, Benoit VALENZUELA, Cédric MAURIN.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

ADMINISTRATION/ REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif.

Vu l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026007 du 26/03/2026,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal de Courthézon lors des élections du 15 mars 2026,

Le Conseil municipal, ayant ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil municipal ci-après annexé.
- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2026007 du 26/03/2026

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Président de séance
Nicolas PAGET